ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Le Service du délégué aux étrangers devient le Service de la cohésion multiculturelle

La chancellerie d'Etat communique :

Depuis le 1er janvier 2009, le Service du délégué aux étrangers a changé de nom et se nomme désormais Service de la cohésion multiculturelle. Ce nouveau nom a été entériné par le Conseil d'Etat en décembre dernier. L'intention d'un changement de nom avait déjà été annoncée par le Conseil d'Etat dans son rapport d'information au Grand Conseil concernant la politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme et dont le parlement a pris acte sans opposition en automne 2007.

Cohésion sociale et intégration

Le but de ce changement de nom ? Souligner que la finalité de l'action d'intégration et de prévention du racisme est la cohésion sociale et le respect des droits humains fondamentaux. L'intégration, au sens large du terme, comprise comme un échange réciproque, et la prévention du racisme sont les meilleurs moyens de parvenir à davantage de cohésion sociale. Celle-ci doit se fonder sur la tolérance, le discernement dans l'ouverture et la laïcité dans le respect des principes fondamentaux de nos constitutions suisse et neuchâteloise.

Le Conseil d'Etat veut ainsi exprimer l'intérêt public et privé commun de toute la collectivité neuchâteloise à renforcer la cohésion sociale, en particulier dans une société de plus en plus multiculturelle dans la composition de ses habitants.

Principales missions

En vertu de la législation cantonale et fédérale, le Service de la cohésion multiculturelle est notamment chargé des missions et prestations suivantes : pilotage et orientation stratégiques des mesures d'intégration, médiations, programmes d'intégration et de français, communication et formation, établissement de rapports de naturalisation et d'intégration, centre de compétences en matière d'intégration (conseils et orientations personnalisés), d'interprètes communautaires et de prévention du racisme, ainsi que service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration des migrants (gestion des programmes et financements fédéraux d'intégration).

Le service est dirigé par le délégué cantonal aux étrangers M. Thomas Facchinetti et compte 13 collaboratrices et collaborateurs, ce qui représente 11,6 EPT.

Pour de plus amples renseignements:
Thomas Facchinetti, chef du Service de la cohésion multiculturelle, délégué aux étrangers, tél. 032 889 74 40.

Neuchâtel, le 7 janvier 2009

CH-2001 NEUCHÂTEL CHATEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 CORINNE.TSCHANZ@NE.CH WWW.NE.CH